



LE MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 3 décembre 2014, à 20 h 05, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Sylvain Tremblay

Stéphane Mongeon

Absences

Daniel Cooke

Anik Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE MARTINE CARON DE LA CIRCONSCRIPTION 1

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 1.

*Je, **Martine Caron**, ayant été dûment élue commissaire de la circonscription 1, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

(Signature)

Assermentée devant moi, ce 3^e jour du mois de décembre 2014.

Raynald Goudreau, directeur général

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

. Fait état de la session d'orientation tenue par les membres du Conseil des commissaires les 22 et 23 novembre dernier. Précise notamment que les orientations suivantes ont été retenues :

1. Favoriser la collaboration école-famille
2. Le Conseil des commissaires souhaite se rapprocher de la communauté (écoles, conseils d'établissement et autres partenaires de la communauté)

. Rencontre, le 20 novembre dernier, des présidents des commissions scolaires du Québec quant à la carte des fusions proposées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

. Participation à une conférence de presse, le 28 novembre, où le député de Papineau annonçait une subvention de 3,1 millions \$ afin de procéder à l'agrandissement du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (secteur hôtellerie)

Parole au public



Madame Suzie Lauzon

- . Demande au Conseil des commissaires d'accepter la cession du contrat de transport de son entreprise à son fils.
- . Remercie la CSCV pour les 27 années où elle a travaillé à titre de transporteur scolaire.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Fait état d'un point de presse où le député de Papineau, M. Alexandre Iracà, a annoncé une subvention de 100 000 \$ au programme *Bouffée d'oxygène* afin de poursuivre son excellent travail dans les 4 écoles secondaires de la CSCV.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Adresse ses sympathies à la famille et aux amis de Joey Lauzon, un élève ayant fréquenté l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins et l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 41 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications suivants :

- ajout : au point 21 – Ajournement de la séance au lundi 15 décembre 2014, à 20 heures, à la salle des commissaires du centre administratif de la CSCV ;
- ajout : au point 22 – Demande de révision de décision en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- déplacé : au point 23 – Questions relatives à la séance ;
- déplacé : au point 24 – Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2014

RÉSOLUTION 42 (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 12 novembre 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité de parents par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . Remercie le président de la CSCV qui a assisté à la plus récente séance du comité de parents et qui a répondu aux questions des membres.
- . Présentation, par le commissaire représentant le comité EHDAA, d'un compte-rendu du plan d'action 2014-2015 du comité.

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Michel Parenteau :

- . Réélection de M. Pierre Boileau à la présidence du conseil d'administration.

CONTRAT DE TRANSPORT INTERVENU ENTRE LA FIRME AUTOBUS SCOLAIRE SUZIE LAUZON ENR. ET LA CSCV – ACCEPTATION DE LA CESSION

RÉSOLUTION 43 (2014-2015)

Attendu les termes de la résolution 6 (2012-2013) ayant pour titre « Contrats de transport – renouvellement », laquelle octroyait notamment un contrat, comprenant trois circuits, à la firme Autobus scolaire Suzie Lauzon enr. ;



1716

Attendu que la propriétaire de ladite firme, madame Suzie Lauzon, souhaite transférer le contrat de transport en vigueur à son fils, monsieur Jasmin Lauzon ;

Attendu que l'article 44 des contrats signés stipule qu'Autobus scolaire Suzie Lauzon enr. doit obtenir l'autorisation écrite de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées préalable à toute cession dudit contrat signé ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées consente à la cession du contrat de transport d'Autobus scolaire Suzie Lauzon enr. à l'entreprise Les autobus Hotte inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DANS UN DOSSIER D'ÉLÈVE

RÉSOLUTION 44 (2014-2015)

Attendu les termes de la plainte formulée par les parents de l'élève dont le numéro de fiche est le 2249431 ;

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a présenté son rapport, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 décembre 2014 ;

Après mûres délibérations ;

Il est proposé par monsieur Raymond Ménard;

QUE le Conseil des commissaires entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le 2249431 et fasse siennes les conclusions et la recommandation dudit rapport ;

QUE la présente décision soit finale et exécutoire ;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée ainsi qu'à la direction du service concerné.

Monsieur le commissaire Dany Ouellet propose l'ajout à la résolution de l'amendement suivant :

QUE le Conseil des commissaires mandate le Service du transport à offrir au plaignant de défrayer le coût réel de l'allongement demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

POUR : Éric Antoine, Richard Durocher, Dany Ouellet.

CONTRE : Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Maxime Hupé-Labelle, Raymond Ménard, Michel Parenteau.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 45 (2014-2015)



Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le Conseil des commissaires siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 25.

Madame Nathalie A. Charette quitte son siège, il est 20 h 25.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 46 (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le Conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 46.

Madame Nathalie A. Charette reprend son siège, il est 20 h 46.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DANS UN DOSSIER D'ÉLÈVE

RÉSOLUTION 47 (2014-2015)

Attendu les termes de la plainte formulée par les parents de l'élève dont le numéro de fiche est le 2217578 ;

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a présenté son rapport, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 décembre 2014 ;

Après mûres délibérations ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine ;

QUE le Conseil des commissaires prenne acte du rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le 2217578 et mandate le Service du transport à organiser le transport pour cet élève ;

QUE la présente décision soit finale et exécutoire ;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée ainsi qu'à la direction du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DANS UN DOSSIER D'ÉLÈVE

RÉSOLUTION 48 (2014-2015)

Attendu les termes de la plainte formulée par les parents de l'élève dont le numéro de fiche est le 2243947 ;

Attendu qu'après enquête, le protecteur de l'élève a présenté son rapport, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 décembre 2014 ;

Après mûres délibérations ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;



1718

QUE le Conseil des commissaires entérine le rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte dans le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est le 2243947 et fasse siennes les conclusions et la recommandation dudit rapport ;

QUE la présente décision soit finale et exécutoire ;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée ainsi qu'à la direction du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSAIRE(S) COOPTÉ(S) – ORIENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 49 (2014-2015)

Attendu qu'à la suite de l'élection scolaire du 2 novembre 2014, la composition du Conseil des commissaires a été modifiée ;

Attendu les termes des articles 143 et 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3) qui prévoient que le Conseil des commissaires peut, s'il le juge opportun, procéder à la nomination d'un maximum de deux commissaires cooptés dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Attendu que ce Conseil des commissaires ne juge pas opportun de procéder à la nomination d'un ou de deux commissaires cooptés ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées maintienne la composition actuelle du Conseil des commissaires, exclusivement formé de commissaires élus et de commissaires-parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 - ADOPTION

RÉSOLUTION 50 (2014-2015)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors du comité de travail du 26 novembre 2014;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE le calendrier scolaire 2015-2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Maxime Hupé-Labelle quitte son siège, il est 20 h 56.



MANDAT OCTROYÉ ET FORMATION DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

RÉSOLUTION 51 (2014-2015)

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 22 et 23 novembre ainsi que lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson ;

QUE le mandat octroyé et la composition des comités restreints du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2014-2015, soient les suivants :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Jocelyn Fréchette, président
Richard Durocher
Michel Parenteau

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Sylvain Tremblay

Mandat : Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité est responsable de l'ensemble du processus d'évaluation du directeur général.

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité de la direction générale afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DE VÉRIFICATION – COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES)

Maxime Hupé-Labelle, président
Richard Durocher
Stéphane Mongeon
Michel Parenteau

Éric Antoine
Jocelyn Fréchette
Dany Ouellet

Mandat : Le comité de vérification a pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. (article 193.1 de la L.I.P)

Mandat : Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources matérielles et financières afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Éric Antoine, président
Martine Caron
Richard Durocher
Cécile Gauthier
Anik Morin

Marc-Olivier Bisson
Daniel Cooke
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle

Mandat : Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources humaines afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Marc-Olivier Bisson, président
Jocelyn Fréchette
Raymond Ménard
Anik Morin

Daniel Cooke
Cécile Gauthier
Stéphane Mongeon

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources éducatives afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.



1720

COMITÉ RELATIF AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Michel Parenteau, président
Maxime Hupé-Labelle
Sylvain Tremblay

Jocelyn Fréchette
Dany Ouellet

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des technologies de l'information et des communications afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Richard Durocher
Raymond Ménard (substitut)

Jocelyn Fréchette

Mandat : Le comité donne son avis à la commission scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que la commission scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3)*, avant que la commission scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation ;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet la commission scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du *Règlement sur le transport scolaire*)

Le président du Conseil des commissaires siège d'office à tous les comités, exception faite du Comité consultatif du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –
DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

RÉSOLUTION 52 (2014-2015)

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le Président du Conseil des commissaires, monsieur Jocelyn Fréchette, ainsi que les commissaires Michel Parenteau et Cécile Gauthier soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2014-2015 ;

QUE madame Anik Morin soit nommée à titre de 1^{er} substitut ;

QUE monsieur Maxime Hupé-Labelle soit nommé à titre de 2^e substitut ;

QUE monsieur Marc-Olivier Bisson soit nommé à titre de 3^e substitut ;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –
DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT OFFICIELS DE LA CSCV

RÉSOLUTION 53 (2014-2015)

Attendu les termes de l'article 5.1.1 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-



1721

des-Vallées est d'office représenté par son président lors des séances du Conseil général de la FCSQ, à moins que le Conseil des commissaires n'en décide autrement ;

Attendu qu'en cas d'absence ou d'empêchement du représentant, il y a lieu de nommer un substitut ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE le président du Conseil des commissaires, monsieur Jocelyn Fréchette, soit le représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées lors des séances du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

QUE le vice-président, monsieur Michel Parenteau, agisse à titre de substitut en cas d'absence ou d'empêchement du président du Conseil des commissaires.

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS D'ORGANISMES EXTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 54 (2014-2015)

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3), une partie de la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées vise à contribuer au développement social, culturel et économique de la région ;

Attendu que pour ce faire, la CSCV participe à la gouvernance de certains organismes externes à vocation régionale ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 22 et 23 novembre 2014 ainsi que lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand ;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de représenter la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2014-2015 :

COMITÉ DE CONCERTATION DES PARTENAIRES SUPPORTANT LE PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DANS L'EST DE LA VILLE DE GATINEAU

Jocelyn Fréchette

Michel Parenteau

CORPORATION INTELLIGENCE PAPINEAU (Conseil d'administration)

Dany Ouellet

Marco Périard

CORPORATION INTELLIGENCE PAPINEAU (Collège électoral de l'assemblée générale annuelle)

Dany Ouellet

Marco Périard

Maxime Hupé-Labelle

CARREFOUR CULTUREL ESTACADE

Michel Parenteau

CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU

Julie Legault

Nathalie A. Charette (substitut)

QUÉBEC EN FORME (CŒUR-DES-VALLÉES EN ACTION)

Raymond Ménard

FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Cécile Gauthier

Anik Morin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS ORGANISATIONNELS

RÉSOLUTION 55 (2014-2015)

Attendu qu'en vertu des dispositions de certains écrits de gestion en vigueur à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Conseil des commissaires doit déléguer des représentants auprès de certains comités afin de répondre à un mandat précis dans l'organisation ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation des 22 et 23 novembre 2014 ainsi que lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de le représenter, pour l'année scolaire 2014-2015 :

CRT DES CADRES D'ÉCOLE

Raymond Ménard
Raynald Goudreau
Anik Morin (substitut)

Michel Parenteau
Anne-Marie Arcand (substitut)

CRP DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE

Raymond Ménard
Raynald Goudreau
Anik Morin (substitut)

Michel Parenteau
Anne-Marie Arcand (substitut)

COMITÉ CULTUREL

Marc-Olivier Bisson

Martine Caron (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ENTENTE DE SERVICES POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET LA CSCV
- DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 56 (2014-2015)

Attendu le projet d'entente intervenue entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées relativement aux technologies de l'information et des communications;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 novembre 2014 ;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau ;

QUE le président, monsieur Jocelyn Fréchette, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 57 (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand ;



1723

QUE la séance soit ajournée au lundi 15 décembre 2014, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 05.

Jocelyn Fréchette,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général